

*Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)*

comptables; ceux-ci m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas les comprendre et qu'ils devraient les examiner longuement.

Voici une question que nous devons envisager sérieusement. Nous devons comprendre que nombre de nos industries s'occupent de fabrication, de services et de vente au détail. Il sera très difficile de les distinguer aux fins de l'impôt. Il aurait été beaucoup plus facile d'appliquer ces règlements indifféremment à toutes les entreprises et sociétés canadiennes.

Le *Journal d'Ottawa* a publié hier un article très intéressant sur le secteur tertiaire, dont j'aimerais citer quelques passages:

Le secteur tertiaire est très important.

Dans la prochaine décennie, trois nouveaux emplois sur quatre seront dans le secteur tertiaire... Ses employés seront plus nombreux que ceux des secteurs secondaire et primaire. On en comptera plus de deux pour un.

Dans le secteur tertiaire lui-même, la demande beaucoup plus forte d'installations utilitaires, de transport et de communication dépasse sensiblement la croissance des autres services privés et publics.

Une lente productivité dans les services est le facteur principal qui déclenche les accroissements de dépenses inflationnistes. Dans beaucoup de domaines du secteur tertiaire cela crée une demande de main-d'œuvre insatiable qui se traduit pour le consommateur par des prix beaucoup plus élevés.

Les sociétés qui s'occupaient avant de vente au détail sont revenues à la fabrication et un grand détaillant canadien offre maintenant un service de réparations ainsi qu'un conseil financier, et vend de l'assurance-vie et des fonds mutuels.

Il y aura donc certaines divisions très difficiles à faire dans ces industries. Je pense à plusieurs grandes industries nationales qui fabriquent des produits de marque dont ils assument la fabrication, l'entretien et la vente au détail. Je ne comprends pas comment fonctionnera la formule proposée pour les trier et j'aimerais me faire donner un peu plus de détails à ce sujet. Ce qui m'inquiète, c'est un autre domaine ou empire auquel le ministère des Finances est en train de donner naissance avec ce bill, et l'aide d'un groupe d'experts et de personnes se déplaçant par tout le pays pour essayer de trouver dans quelle catégorie les fabricants se situent.

En gros, je pense que nous allons voter pour envoyer ce bill au comité. Toutefois, au comité, il faudra que le processus de révision soit soigneusement examiné et qu'il soit rendu plus rigoureux. Je pense que sur ce point nous serons intraitables et le ministre a été averti que lorsque le bill sera envoyé au comité nous insisterons sur le processus de révision pour qu'il serve vraiment à quelque chose. C'est là quelque chose que nous espérons vivement.

Je crois que la définition des activités de fabrication et de transformation indisposera l'homme d'affaires moyen du genre de ceux que je connais dans les petites industries et les industries secondaires. Permettez-moi d'expliquer à la Chambre ce que je veux dire. D'après le document que j'ai consulté:

Les bénéfices provenant des activités de fabrication et de transformation d'une entreprise de ce genre pour une année financière seront cette proportion de son revenu d'entreprise canadienne active pour l'année dont sa main-d'œuvre de fabrication plus son capital de fabrication partiel de sa main-d'œuvre totale plus son capital total pour l'année.

Quand vous avez lu cela, monsieur l'Orateur, on vous donne la formule qui suit: BF (MP)—qui sont les bénéfices de fabrication—égale MoF (ML) CF(MC) sur MT (TL) CT(TC) ÷ REA (ABI). Si nous pensions que le bill C-259 posait des problèmes, je crois que lorsque le

[M. Kempling.]

monde des affaires se mettra à contester celui-ci, le ministre verra une réaction qu'il n'avait pas prévue. Quand nous irons au comité, nous pourrions parler à tous ces grands esprits qui ont rassemblé et défini ces diverses catégories de fabrication et d'établissement de prix pour voir s'il est possible de les définir en termes que peuvent comprendre tous les hommes d'affaires qui doivent faire face à la concurrence du marché.

● (1740)

On est déçu que le ministre ait décidé de ne favoriser qu'un seul secteur du monde des affaires au pays. Je ne sais pas comment on peut parler de stratégie industrielle à moins de ne tenir compte de toutes nos industries. Il n'est pas juste de laisser de côté l'industrie des services, l'industrie des transports, les ingénieurs-conseils et tous les autres hommes d'affaires, notamment les gros détaillants. Il n'est pas juste qu'ils soient exclus de ces dispositions sur l'exonération d'impôts. Permettez-moi de dire au ministre que si, dans sa sagesse, il avait décidé d'inclure tout le monde des affaires dans cette mesure fiscale, celle-ci serait peut-être en vigueur depuis des mois. Je ne crois pas qu'il y aurait eu de tergiversations ou qu'on aurait attendu le bon moment pour la présenter, soit juste avant le congé parlementaire.

Pour finir, je dirai que nous allons voter pour ce bill à la deuxième lecture afin de pouvoir l'étudier de près au comité. Nous allons être très sévères sur la procédure de révision et insister pour lui donner du mordant, parce que nous pensons qu'elle en a besoin. Le ministre a été averti que nous allons étudier la formule que nous voyons ici et essayer de la libeller de façon à ce que celui qui gagne l'argent puisse savoir quel est son apport.

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord commenter les remarques du chef du NPD (M. Lewis). J'ai remarqué qu'il était très inquiet à la pensée que le parti auquel j'appartiens allait appuyer ce bill à la deuxième lecture afin qu'il soit renvoyé au comité. Il a dit que le processus de contrôle qu'avait introduit ou proposé le ministre était en fait irréaliste et manquait d'objectivité. Il a dit que le contrôle ne valait rien. Il a dit que la façon dont on rédige les faits donnait le ton. Il a dit que la façon dont on fait les règles du jeu donne le ton. En résumé, il a dit que le contrôle proposé par le ministre manquerait d'objectivité parce qu'il tend à contrôler la puissance des compagnies de fabrication et de transformation elles-mêmes. Il a également dit que nous ne pouvons nous fier à une étude effectuée par le ministère lui-même.

Le chef de ce parti ne voit peut-être pas le fait fondamental qu'à un moment donné d'une confrontation ou d'un débat, il est répréhensible de frapper un homme à terre. Lorsque nous considérons l'historique de la question, nous découvrons que le ministre des Finances (M. Turner) était très confiant au début, le 8 mai 1972. Il l'était moins en février 1973 et je crois qu'il a virtuellement concédé sa position maintenant. S'il pense qu'à cause de son attitude actuelle et des craintes quant au résultat réel de ses mesures fiscales, le gouvernement a maintenant besoin d'un système de contrôle, le Parlement devrait au moins l'aider à sortir d'une situation pénible afin que le système de contrôle qu'il propose d'établir puisse donner des résultats.

Je pense qu'il nous faut nous souvenir des déclarations du ministre des Finances lorsqu'il a proposé cette mesure fiscale le 8 mai 1972. Il a déclaré que cette mesure visait notamment à:

... protéger les emplois existants et fournir des emplois bien